

vicaire du Christ; et dans notre parlement, au milieu d'une majorité protestante, le chef du ministère qui représente au gouvernement les intérêts de la population canadienne française, a fait protestation solennelle de sa foi et de son adhésion à la doctrine pontificale. L'Eglise n'a reçu dans ces derniers temps aucun hommage semblable d'un autre homme d'Etat.

Non, nulle des doctrines que l'Eglise a repoussées n'a aujourd'hui de défenseur avoué en notre pays. Ici, il n'y a pas de libéralisme dans le sens condamné par le vicaire du Christ; car il ne s'agit pas évidemment du libéralisme politique. Personne parmi ceux qui font profession de catholicisme, ne proclame comme un principe absolu la liberté des cultes, de la parole, de la presse; personne ne soutient que le meilleur ordre politique est celui où l'Etat est indifférent à toute religion. Si l'on admet que dans quelque société, la tolérance civile, restreinte en de certaines limites toutefois, peut et même doit être accordée, ce n'est que comme un moindre mal, une exception de circonstance à une loi dont l'autorité est reconnue.

Ici point de gallicanisme. Sans doute par suite des doctrines qui prévalaient en France depuis 1682, et qui avaient été importées en ce pays, on a pu pendant un certain temps être plus ou moins attaché à la déclaration des quatre articles. Mais à mesure que la discussion faisait briller la lumière sur cette question, que certains actes du siège pontifical exprimaient une désapprobation plus ou moins explicite des erreurs du gallicanisme, les idées se réformaient, l'enseignement se rapprochait de plus en plus des doctrines romaines. Longtemps avant le Concile du Vatican, l'infaillibilité du Pape était généralement admise parmi nous. Aussi la proclamation de ce dogme n'a trouvé ici, non seulement aucun contradicteur, mais nul esprit hésitant à l'accepter, ou cherchant à y donner une interprétation propre à en flusser le sens et à en affaiblir la portée. Tous les évêques de la province se sont prononcés en faveur du Vicaire du Christ, et ils ont pu attester que c'était la croyance commune des fidèles de leur diocèse.

Si l'on entend par gallicanisme l'assujettissement de l'Eglise à